RCS : MONTPELLIER
Code greffe : 3405

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1986 B 00315
Numéro SIREN : 335 354 064
Nom ou dénomination : ETABLISSEMENTS MALAVAL

Ce dépôt a été enregistré le 04/09/2019 sous le numéro de dépôt 15631

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2018			31/12/2017
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 189	11 872	317	542
	Fonds commercial (1)	208 652		208 652	208 652
	Autres immobilisations incorporelles	33 552		33 552	33 552
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	242 842	208 354	34 487	5 325
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 594	2 594		
	Autres immobilisations corporelles	479 315	346 875	132 440	91 066
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	31 401		31 401	48 141
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	1 010 543	569 695	440 849	387 277
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	777 891		777 891	658 640
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 618 959	264 267	1 354 692	1 682 979
	Autres créances	657 479		657 479	601 874
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	55 291		55 291	55 291
	DISPONIBILITES	101 912		101 912	585 144
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	29 624		29 624	36 925
	TOTAL (III)	3 241 157	264 267	2 976 889	3 620 854
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	4 251 700	833 962	3 417 738	4 008 131
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont immobilisations financières à moins d'un an			11 297	17 664
	(3) dont créances à plus d'un an				

Bilan Passif

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	213 429	213 429
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	21 343	21 343
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	581 455	581 455
	Report à nouveau	21 267	214 195
	Résultat de l'exercice	**50 848**	**(192 928)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**888 341**	**837 493**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	205 277	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**205 277**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	109 420	46 084
	Emprunts et dettes financières divers	114 680	214 654
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 477 199	1 860 323
	Dettes fiscales et sociales	111 419	534 952
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	511 403	514 625
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 324 120**	**3 170 638**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 417 738**	**4 008 131**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	50 847,67	(192 927,80)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 257 980	3 138 142
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 531	514

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	8 116 658		8 116 658	9 069 788
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	203 888		203 888	360 290
	Montant net du chiffre d'affaires	**8 320 546**		**8 320 546**	**9 430 078**
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 250	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			39 075	500 266
	Autres produits			39	177
	Total des produits d'exploitation (1)			**8 360 910**	**9 930 522**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 944 248	7 068 377
	Variation de stock			(119 250)	13 117
	Achats de matières et autres approvisionnements			14 639	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 059 944	1 162 956
	Impôts, taxes et versements assimilés			71 733	78 472
	Salaires et traitements			660 861	780 955
	Charges sociales du personnel			245 978	276 151
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			46 242	39 403
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			260 338	4 985
	Dotations aux provisions			205 277	
	Autres charges			15 904	443 826
	Total des charges d'exploitation (2)			**8 405 914**	**9 868 243**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(45 004)**	**62 279**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
	RESULTAT D'EXPLOITATION	**(45 004)**	**62 279**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	1 414	3 038
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 354	3 354
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**4 768**	**6 392**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 557	2 280
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**1 557**	**2 280**
	RESULTAT FINANCIER	**3 211**	**4 112**
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	**(41 793)**	**66 392**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	71 784	7 177
	Sur opérations en capital	15 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**86 784**	**7 177**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 576	274 934
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**6 576**	**274 934**
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	**80 208**	**(267 757)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(12 433)	(8 438)
	TOTAL DES PRODUITS	**8 452 462**	**9 944 091**
	TOTAL DES CHARGES	**8 401 614**	**10 137 019**
	RESULTAT DE L'EXERCICE	**50 848**	**(192 928)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 417 738** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 452 462** euros et un total **charges** de **8 401 614** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **50 848** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci, ne presente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	de 1 à 3 ans
Fonds de commerce :	non amortissable
Licence :	non amortissable
Agencement des constructions :	10 ans
Matériel et outillage industriels :	de 2 à 10 ans
Matériel et outillage Cafein :	3 ans
Installations bières :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	de 3 à 10 ans
Matériel de transport :	de 2 à 10 ans
Mobilier :	de 2 à 10 ans

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Elles sont évaluées selon leurs cours au 31 décembre de l'exercice clos.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute,

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Les indemnités de fin de carrière (IFC)

Les salariés percoivent, en fonction de la convention collective applicable, des indemnités de départ à la retraite. Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 21.504 euros au 31 Décembre 2018, à savoir 2.969 € pour le personnel cadre et 18.535 € pour le personnel non cadre.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres	254 393		104 986	104 986		254 393
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**254 393**		**104 986**	**104 986**		**254 393**
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre						
sur sol d'autrui						
instal. agenct aménagement	113 151		129 690			242 842
Instal technique, matériel outillage industriels	2 594					2 594
Instal., agencement, aménagement divers	191 164		135 034	191 164		135 034
Matériel de transport	313 991		41 000		47 000	307 991
Matériel de bureau, mobilier	34 298		1 992			36 290
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**655 197**		**307 717**	**191 164**	**47 000**	**724 750**
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières	48 141				16 740	31 401
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**48 141**				**16 740**	**31 401**
TOTAL	**957 731**		**412 703**	**296 150**	**63 740**	**1 010 543**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	11 647	224		11 872
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**11 647**	**224**		**11 872**
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement	202 542	5 812		208 354
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 594			2 594
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	24 664	15 286		39 950
	Matériel de transport	298 081	22 205	47 000	273 286
	Matériel de bureau, mobilier	30 925	2 714		33 639
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**558 806**	**46 017**	**47 000**	**557 823**
	TOTAL	**570 453**	**46 242**	**47 000**	**569 695**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		205 277		205 277
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**205 277**		**205 277**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	8 904	260 338	4 975	264 267
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 904**	**260 338**	**4 975**	**264 267**
	TOTAL GENERAL	**8 904**	**465 615**	**4 975**	**469 545**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		465 615	4 975	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	31 401	11 297	20 104
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	52 468	52 468	
	Autres créances clients	1 566 492	1 566 492	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	37 516	37 516	
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 593	44 593	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	575 370	575 370	
	Charges constatées d'avances	29 624	29 624	
	TOTAL DES CREANCES	**2 337 463**	**2 317 359**	**20 104**

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	16 740
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 531	1 531		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	107 889	41 749	66 140	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 477 199	1 477 199		
	Personnel et comptes rattachés	35 935	35 935		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 570	52 570		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 222	5 222		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 691	17 691		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	114 680	114 680		
	Autres dettes	511 403	511 403		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 324 120**	**2 257 980**	**66 140**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	85 000
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 696
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport	208 651	
TOTAL	**208 651**	

Fonds de commerce CAFEIN	104 986 €
Fonds commercial :	103.665 €

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		**311 148**
Autres créances clients		**86 979**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*86 979*	
Autres créances		**224 169**
FOURN RRR A OBTENIR	*223 610*	
INTERETS BANCAIRES OAT A RECEV	*559*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018
Total des Charges à payer		**200 805**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 593**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*62*	
INTERETS COURUS A PAYER	*1 531*	
Emprunts et dettes financières divers		**26**
INTERETS C/C PM ARMEN	*26*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**135 030**
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*135 030*	
Dettes fiscales et sociales		**57 242**
PERS CONGES A PAYER	*28 411*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*11 140*	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*17 691*	
Autres dettes		**6 914**
CLIENTS RRR A ACCORDER	*6 914*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2018**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**29 624**
SPONSORING	21/08/2018 20/08/2019	29 624	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**29 624**

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	31/12/2018
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		14 000,00	15,2449	213 428,62
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**14 000,00**	**15,2449**	**213 428,62**

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE					22 919	22 919
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				22 663	22 663
	Redevances Exercice				6 421	6 421
	TOTAL				29 084	29 084
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				4 062	4 062
	entre 1 et 5 ans				7 501	7 501
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				11 562	11 562
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				116	116
	entre 1 et 5 ans				113	113
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				229	229
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					8 101	8 101

Il s'agit de deux contrats de crédits baux portant sur du matériel de transport.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Engagements sur prêts professionnels		12 372	
Indemnités de fin de carrière estimées à		21 504	
Caution solidaire sur prêt client (brasseur) avec intervention VFL			
		33 876	
Total des engagements financiers (1)		**33 876**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2018	**31/12/2017**	**%**	**%**	**31/12/2018**	**31/12/2017**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	8 500	8 000	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 500**	**8 000**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 500**	**8 000**	*100,00*	*100,00*				

ETABLISSEMENT MALAVAL

Société par actions simplifiée au capital de 213 429 €
Siège social : Chemin du Floréal, 34970 LATTES
R.C.S : MONTPELLIER 335 354 064

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2018

Joël ROQUES
Commissaire aux comptes
Siège social : 3 Rue Jean Moulin, 34690 FABREGUES
Membre de la Compagnie Régionale de MONTPELLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/12/2018

A l'assemblée générale de la Société par actions simplifiée ETABLISSEMENT MALAVAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société par actions simplifiée ETABLISSEMENT MALAVAL relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La méthode de comptabilisation des emballages non identifiables
- Le montant des provisions pour risques
- Les dotations et reprises des provisions sur les clients

Pour ces comptes nous avons évalués les critères et justifications des montants comptabilisés suivant les critères exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part les observations suivantes :

En l'absence d'éléments chiffrés concernant la ventilation par tranches de retard des factures reçues et non réglées et des factures émises et non réglées à la date de clôture de l'exercice, nous n'avons pas eu à vérifier leur concordance avec la comptabilité.

En application de la loi, nous vous signalons que le rapport de gestion ne comprend pas l'ensemble des informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D. 441- 4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du (des) commissaire(s) aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à FABREGUES, le 15/06/2019

Le commissaire aux comptes

Joël ROQUES



Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2018 Brut	31/12/2018 Amort. et Dépréc.	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISE	**IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	12 189	11 872	317	542
	Fonds commercial (1)	208 652		208 652	208 652
	Autres immobilisations incorporelles	33 552		33 552	33 552
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	242 842	208 354	34 487	5 325
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 594	2 594		
	Autres immobilisations corporelles	479 315	346 875	132 440	91 066
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts	31 401		31 401	48 141
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL (II)	**1 010 543**	**569 695**	**440 849**	**387 277**
ACTIF CIRCULANT	**STOCKS ET EN-COURS**				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	777 891		777 891	658 640
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	1 618 959	264 267	1 354 692	1 682 979
	Autres créances	657 479		657 479	601 874
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	55 291		55 291	55 291
	DISPONIBILITES	101 912		101 912	585 144
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	29 624		29 624	36 925
	TOTAL (III)	**3 241 157**	**264 267**	**2 976 889**	**3 620 854**
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	**4 251 700**	**833 962**	**3 417 738**	**4 008 131**

(1) dont droit au bail		
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an	11 297	17 664
(3) dont créances à plus d'un an		

Bilan Passif

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	213 429	213 429
	Primes d' émission, de fusion, d' apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	21 343	21 343
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	581 455	581 455
	Report à nouveau	21 267	214 195
	Résultat de l'exercice	**50 848**	**(192 928)**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	**888 341**	**837 493**
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	205 277	
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	**205 277**	
DETTES (1)	**DETTES FINANCIERES**		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	109 420	46 084
	Emprunts et dettes financières divers	114 680	214 654
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 477 199	1 860 323
	Dettes fiscales et sociales	111 419	534 952
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	511 403	514 625
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	**2 324 120**	**3 170 638**
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	**3 417 738**	**4 008 131**

	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	50 847,67	(192 927,80)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 257 980	3 138 142
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1 531	514

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en **euros**

		France	Exportation	31/12/2018 12 mois	31/12/2017 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	8 116 658		8 116 658	9 069 788
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	203 888		203 888	360 290
	Montant net du chiffre d'affaires	**8 320 546**		**8 320 546**	**9 430 078**
	Production stockée				
	Production immobilisée			1 250	
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			39 075	500 266
	Autres produits			39	177
	Total des produits d'exploitation (1)			**8 360 910**	**9 930 522**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			5 944 248	7 068 377
	Variation de stock			(119 250)	13 117
	Achats de matières et autres approvisionnements			14 639	
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			1 059 944	1 162 956
	Impôts, taxes et versements assimilés			71 733	78 472
	Salaires et traitements			660 861	780 955
	Charges sociales du personnel			245 978	276 151
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			46 242	39 403
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant			260 338	4 985
	Dotations aux provisions			205 277	
	Autres charges			15 904	443 826
	Total des charges d'exploitation (2)			**8 405 914**	**9 868 243**
	RESULTAT D'EXPLOITATION			**(45 004)**	**62 279**

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018	31/12/2017
RESULTAT D'EXPLOITATION		**(45 004)**	**62 279**
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)	1 414	3 038
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	3 354	3 354
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	**4 768**	**6 392**
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	1 557	2 280
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	**1 557**	**2 280**
RESULTAT FINANCIER		**3 211**	**4 112**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		**(41 793)**	**66 392**
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	71 784	7 177
	Sur opérations en capital	15 000	
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels	**86 784**	**7 177**
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	6 576	274 934
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Total des charges exceptionnelles	**6 576**	**274 934**
RESULTAT EXCEPTIONNEL		**80 208**	**(267 757)**
	PARTICIPATION DES SALARIES		
	IMPOTS SUR LES BENEFICES	(12 433)	(8 438)
	TOTAL DES PRODUITS	**8 452 462**	**9 944 091**
	TOTAL DES CHARGES	**8 401 614**	**10 137 019**
RESULTAT DE L'EXERCICE		**50 848**	**(192 928)**

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **3 417 738** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 452 462** euros et un total **charges** de **8 401 614** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **50 848** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2018** et finit le **31/12/2018.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :
- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci, ne presente pas d'impact significatif.
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques :	de 1 à 3 ans
Fonds de commerce :	non amortissable
Licence :	non amortissable
Agencement des constructions :	10 ans
Matériel et outillage industriels :	de 2 à 10 ans
Matériel et outillage Cafein :	3 ans
Installations bières :	de 3 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique :	de 3 à 10 ans
Matériel de transport :	de 2 à 10 ans
Mobilier :	de 2 à 10 ans

Les immobilisations financières et valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Elles sont évaluées selon leurs cours au 31 décembre de l'exercice clos.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute,

ANNEXE - Elément 1

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Les indemnités de fin de carrière (IFC)

Les salariés percoivent, en fonction de la convention collective applicable, des indemnités de départ à la retraite. Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 21.504 euros au 31 Décembre 2018, à savoir 2.969 € pour le personnel cadre et 18.535 € pour le personnel non cadre.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2018
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	254 393		104 986	104 986		254 393
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**254 393**		**104 986**	**104 986**		**254 393**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	113 151		129 690			242 842
	Instal technique, matériel outillage industriels	2 594					2 594
	Instal., agencement, aménagement divers	191 164		135 034	191 164		135 034
	Matériel de transport	313 991		41 000		47 000	307 991
	Matériel de bureau, mobilier	34 298		1 992			36 290
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**655 197**		**307 717**	**191 164**	**47 000**	**724 750**
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	48 141				16 740	31 401
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**48 141**				**16 740**	**31 401**
	TOTAL	**957 731**		**412 703**	**296 150**	**63 740**	**1 010 543**

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en **euros**	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2018
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES				
Frais d'établissement et de développement				
Autres	11 647	224		11 872
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**11 647**	**224**		**11 872**
CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
sur sol d'autrui				
instal. agencement aménagement	202 542	5 812		208 354
Instal technique, matériel outillage industriels	2 594			2 594
Autres Instal., agencement, aménagement divers	24 664	15 286		39 950
Matériel de transport	298 081	22 205	47 000	273 286
Matériel de bureau, mobilier	30 925	2 714		33 639
Emballages récupérables et divers				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**558 806**	**46 017**	**47 000**	**557 823**
TOTAL	**570 453**	**46 242**	**47 000**	**569 695**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en **euros**		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges		205 277		205 277
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		**205 277**		**205 277**
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles				
	Sur immobilisations : corporelles				
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations : titres de participation				
	Sur immobilisations : autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	8 904	260 338	4 975	264 267
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	**8 904**	**260 338**	**4 975**	**264 267**
	TOTAL GENERAL	**8 904**	**465 615**	**4 975**	**469 545**
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		465 615	4 975	
	- financières				
	- exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

	Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)	31 401	11 297	20 104
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux	52 468	52 468	
	Autres créances clients	1 566 492	1 566 492	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	37 516	37 516	
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 593	44 593	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	575 370	575 370	
	Charges constatées d'avances	29 624	29 624	
	TOTAL DES CREANCES	**2 337 463**	**2 317 359**	**20 104**
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	16 740		
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2018	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 531	1 531		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	107 889	41 749	66 140	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 477 199	1 477 199		
	Personnel et comptes rattachés	35 935	35 935		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	52 570	52 570		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	5 222	5 222		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	17 691	17 691		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	114 680	114 680		
	Autres dettes	511 403	511 403		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**2 324 120**	**2 257 980**	**66 140**	
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	85 000			
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	22 696			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.05

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Observations
Achetés avec protection juridique		
Eléments acquis du fonds de commerce	208 651	
Fonds commerciaux réévalués		
Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL	**208 651**	

Fonds de commerce CAFEIN	104 986 €
Fonds commercial :	103.665 €

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018
Total des Produits à recevoir		**311 148**
Autres créances clients		**86 979**
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	*86 979*	
Autres créances		**224 169**
FOURN RRR A OBTENIR	*223 610*	
INTERETS BANCAIRES OAT A RECEV	*559*	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**

		31/12/2018
Total des Charges à payer		**200 805**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**1 593**
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS	*62*	
INTERETS COURUS A PAYER	*1 531*	
Emprunts et dettes financières divers		**26**
INTERETS C/C PM ARMEN	*26*	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		**135 030**
FOURN FACTURES NON PARVENUES.	*135 030*	
Dettes fiscales et sociales		**57 242**
PERS CONGES A PAYER	*28 411*	
ORG.SOC. CONGES A PAYER	*11 140*	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*17 691*	
Autres dettes		**6 914**
CLIENTS RRR A ACCORDER	*6 914*	

ANNEXE - Elément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2018**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			**29 624**
SPONSORING	21/08/2018 20/08/2019	29 624	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**29 624**

ANNEXE - Elément 6.12

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2018**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

NEANT

ANNEXE - Elément 6.14

Capital social

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES				
Du capital social début exercice		14 000,00	15,2449	213 428,62
Emises pendant l'exercice			0,0000	
Remboursées pendant l'exercice			0,0000	
Du capital social fin d'exercice		**14 000,00**	**15,2449**	**213 428,62**

ANNEXE - Elément 7

Crédit-Bail

Etat exprimé en **euros**		Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2018
VALEUR D'ORIGINE					**22 919**	**22 919**
AMORTISSEMENTS	Cumul exercices antérieurs					
	Dotation exercice					
	TOTAL					
REDEVANCES PAYEES	Cumul exercices antérieurs				22 663	22 663
	Redevances Exercice				6 421	6 421
	TOTAL				**29 084**	**29 084**
REDEV. RESTANT A PAYER	à 1 an au plus				4 062	4 062
	entre 1 et 5 ans				7 501	7 501
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**11 562**	**11 562**
VALEUR RESIDUELLE	à 1 an au plus				116	116
	entre 1 et 5 ans				113	113
	à plus de 5 ans					
	TOTAL				**229**	**229**
MONTANT PRIS EN CHARGE DANS L'EXERCICE					**8 101**	**8 101**

Il s'agit de deux contrats de crédits baux portant sur du matériel de transport.

ANNEXE - Elément 8

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2018	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Engagements sur prêts professionnels		12 372	
Indemnités de fin de carrière estimées à		21 504	
Caution solidaire sur prêt client (brasseur) avec intervention VFL			
		33 876	
Total des engagements financiers (1)		**33 876**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros**								
	31/12/2018	**31/12/2017**	**%**	**%**	**31/12/2018**	**31/12/2017**	**%**	**%**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	8 500	8 000	*100,00*	*100,00*				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	**8 500**	**8 000**	*100,00*	*100,00*				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	**8 500**	**8 000**	*100,00*	*100,00*				

ANNEXE - Elément supplémentaire

Annexe CICE

Etat exprimé en **euros**

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de l'engagement.

Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- comptabilisation en diminution des charges de personnel, par un crédit dans un sous compte 64

La prise en compte du CICE impacte les états financiers par la matérialisation de l'élément suivant :

- Crédit d'impôt pour un montant de **30 968** euros

Il permet de financer des efforts en matière d'investissement, d'innovation, de recrutement, de prospection de nouveaux marchés et d'améliorer le fonds de roulement.

ETABLISSEMENTS MALAVAL
Société par actions simplifiée à associé unique
Capital social : 213.428,62 euros
Siège Social : Route de Palavas, Chemin du Floréal – 34970 Lattes
335 354 064 RCS Montpellier

(la « **Société** »)

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 28 JUIN 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le vingt-huit juin,

PM ARMEN, société par actions simplifiée au capital de 4.770.000 euros, ayant son siège social situé 41 boulevard des Aciéries, 13361 Marseille Cedex 10, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Marseille sous le n° 504 571 613 RCS Marseille, représentée par son président, FINANCIERE CUBERA, elle-même représentée par son président, FINANCIERE NORDURA, elle-même représentée par son gérant, Monsieur Eric Pietrini,

Agissant en qualité d'associé unique de la Société (ci-après l'« **Associé Unique** »), propriétaire des quatorze mille (14.000) actions de 15,2449 euros de valeur nominale chacune, correspondant à l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société,

Après avoir rappelé que :

- la société Advance SAS, commissaires aux comptes titulaires, régulièrement convoquée, est absente et excusée ;

Après avoir pris connaissance des documents suivants :

- le rapport de gestion du Président ;
- la liste des conventions réglementées visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- les statuts actuels de la Société ;
- le texte des projets de décisions.

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Quitus à donner au Président ;
- Délégation de compétence au Président de la Société à l'effet de décider une augmentation de

capital réservée aux salariés de la Société dans les conditions prévues aux articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail ; Suppression de droit préférentiel de souscription.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,

Approuve lesdits rapports et les comptes annuels (le bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net comptable de 50.848 €.

Approuve de ce fait toutes les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique constate que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ne font apparaître aucune dépense et charge visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

Décide, sur la proposition du Président, d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se traduisant par un bénéfice net comptable de 50.848 € de la manière suivante :

Soit	50.848 €
En totalité au compte "report à nouveau" créditeur de	21.267 €
qui est ainsi amené à	72.115 €

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte des distributions de dividendes ayant eu lieu au cours des trois derniers exercices, soit :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2017	- €	- €	- €
31/12/2016	300.000 €	- €	- €
31/12/2015	140.000 €	- €	- €

TROISIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président,

Prend acte que, conformément à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code de commerce et à l'article 15.2 des statuts de la Société, la Société ne comprenant qu'un seul associé, il doit être fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et le Président, le Directeur Général ou l'un des dirigeants, l'associé unique ou s'il s'agit d'une société, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

L'Associée Unique précise que les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce sont portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe du présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique,

Donne au Président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société,

Décide de rejeter la proposition de décision rédigée comme suit :

« L'Associée Unique,

Après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription au profit des salariés de la Société,

***Décide**, dans le cadre de la consultation triennale des associés prévue par les dispositions de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, d'augmenter le capital social de la Société d'un montant nominal maximum de 5.991,25 €, par la création et l'émission réservée de 393 actions de 15,2449 € de valeur nominale chacune, au bénéfice des salariés de la Société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise et réalisée dans les conditions prévues à la section IV du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail.*

Les 393 actions nouvelles porteront jouissance à compter de leur émission. Elles seront soumises à compter de ce jour aux dispositions statutaires, assimilées entièrement aux actions anciennes de la Société et auront droit aux sommes éventuellement mises en distribution à compter de ce jour.

***Décide** de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux associés par l'article L. 225-132 du Code de commerce et de réserver l'émission de la totalité des actions nouvelles aux salariés de la Société adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, dont la liste sera arrêtée par le Président de la Société.*

***Décide** de conférer tous pouvoirs au Président pour mettre en place un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions dans les conditions prévues à l'article L. 3332-1 du Code du travail.*

Conformément à l'article L. 225-138-1 du Code de commerce, le prix de souscription des actions nouvelles sera déterminé par le Président dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du Code du travail.

***Autorise**, en conséquence de ce qui précède, le Président et lui donne tous pouvoirs pour mettre en œuvre la délégation susvisée, dans un délai de 18 mois à compter de la présente décision, et à l'effet notamment :*

- *fixer les dates et modalités de l'émission ;*
- *fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions nouvelles pouvant être souscrites par salarié ;*
- *arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre d'actions nouvelles à attribuer à chacun ;*
- *déterminer le mode de libération des actions nouvelles ;*
- *recueillir les souscriptions et versements et en effectuer le dépôt auprès d'un compte bancaire*

spécial ouvert au nom de la Société ;
- *constater la réalisation définitive du ou des augmentations de capital ;*
- *modifier les statuts en conséquence et, généralement, faire tout ce qui sera nécessaire ;*
- *d'une manière générale, prendre toute mesure et effectuer toute formalité utile à la mise en œuvre de la délégation susvisée. »*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique,
PM ARMEN,
Représentée par FINANCIERE CUBERA,
Représentée par FINANCIERE NORDURA,
Représentée par Monsieur Eric Pietrini

Annexe
Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Conformément aux dispositions des articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce, je vous prie de trouver, ci-dessous, la liste des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre la Société et le Président, le Directeur Général ou l'un des dirigeants, l'associé unique ou s'il s'agit d'une société, la société la contrôlant au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce.

Il s'agit de conventions nouvelles conclues lors de l'exercice social clos le 31 décembre 2018 et qu'il revient donc à l'associé unique de la Société d'approuver lors de ses décisions statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

* * *

Je vous informe qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2018.